Syndicat National de l'Enseignement
Technique Agricole Public
www.snetap-fsu.*Fédération Syndicale Unitaire*
snetap@snetap-fsu.fr

PETITION POUR UN RETOUR AU RESPECT DU DROIT DES AGENTS A MUTATION DANS LE CADRE DE LA CIRCULAIRE MOBILITE DES PERSONNELS ATL

dans l'intérêt des agents, du mouvement et du service public

L'administration encourage les personnels ATL à la mobilité !!!
Les ATL des pions à déplacer sur l'échiquier des contraintes budgétaires ??!

Le SNETAP-FSU appelle l'ensemble des personnels des Etablissements publics à soutenir la revendication des personnels ATL :

– Dés sa parution le 17 février 2014, le SNETAP-FSU a dénoncé cette circulaire (SG/SRH/SDMEC 20146115) sur laquelle aucun poste vacant n'est apparu, pas plus que dans l'additif (SG/SRH/SDMEC/2014-226) du 25 mars 2014 avec une offre de postes tout aussi insatisfaisante. L'administration interpellée à maintes reprises, par nos élus paritaires administratifs comme TFR, a refusé d'entendre ses personnels, et poursuivi sa gestion uniquement comptable des postes.

– Cette attitude se traduit par une liste de postes faisant l'impasse sur les demandes de principe des agents et sur un affichage des postes « susceptibles d'être vacants » pour l'ensemble des supports.

– Après de multiples interventions, les commissaires paritaires et le Secrétariat Général du SNETAP-FSU ont fini par avoir la vérité des prix et elle n'est pas jolie...à savoir que si aucun poste n'apparaît comme vacant, c'est en fait **« pour des raisons de plafonds d'emplois ».**

– En effet, l'affichage d'un poste vacant risque de contraindre l'administration à pourvoir le poste libéré par l' agent qui aura bénéficié légitimement d'une mutation, or elle n'en a pas forcément les moyens (sic) !!!

Paris le 12 juin 2014,
Les élus catégoriel-le-s et partaires du SNETAP-FSU pour les personnels Administratifs et TFR

Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public
www.snetap-fsu.Fédération Syndicale Unitaire
snetap@snetap-fsu.fr

PETITION POUR UN RETOUR AU RESPECT DU DROIT DES AGENTS A MUTATION DANS LE CADRE DE LA CIRCULAIRE MOBILITE DES PERSONNELS ATL

dans l'intérêt des agents, du mouvement et du service public

Pour une circulaire transparente faisant apparaître tous les postes vacants pour les Administratifs, Techniciens et personnels de Laboratoire (TFR) ;

Pour la considération des agents ATL comme des personnes en capacité de faire des choix en toute liberté, dans la gestion de leur carrière, et parce qu'une mutation peut constituer :
- un moyen de s'épanouir professionnellement,
- une source d'avancement,
- un moyen de régler certains problèmes familiaux et / ou de santé
- une possibilité de s'extraire de structures dans lesquelles la réalisation des missions est devenue invivable, faute d'une dotation correcte, ou à cause d'une gouvernance irrespectueuse des personnels, et par suite source de souffrance au travail ;

Pour le respect du mandat des élus paritaires, afin qu'en CAP, ils puissent donner leur avis en toute transparence sur les demandes de mutation de l'ensemble des personnels ;

Pour la reconnaissance de la qualification des postes de chaque catégorie de personnel, et que l'administration cesse de transformer les postes suivant les disponibilités et les besoins ;

Pour que l'administration cesse d'être en contradiction avec les IGAPS qu'elle a elle même mis en place et qui encouragent voir pressurent les agents pour qu'ils optent pour une mobilité ;

Pour que l'administration cesse de rendre responsable les organisations syndicales de son incapacité à gérer les postes et les affectations. Le SNETAP-FSU ne revendique dans ce dossier que le respect des textes, et le droit des agents à mutation choisie ;

Pour que dans la continuité des groupes de travail sur les dotations ATLS, la DGER admette la mise en place d'une réelle dotation d'objectif, répondant aux besoins exprimés par les structures de l'enseignement agricole public et non ajustés de force à des moyens alloués notoirement insuffisants !

Nom	Prénom	Établissement	Signature